

Procès-verbal

Le mercredi 20 septembre 2023 à, l'assemblée, régulièrement convoquée le , s'est réunie sous la présidence de Monsieur Philippe MARTIN.

Secrétaire de la séance : Monsieur David FOLCHER

Présents : Monsieur Philippe MARTIN, Monsieur David FOLCHER, Monsieur Philippe BOULET, Monsieur Joseph BOIRAL, Monsieur Lionel RESSOUCHE, Madame Sophie VIEILLEDENT, Monsieur Raymond LAFARGE, Monsieur Christian LOUBAT, Madame Sylvie LIEVENS, Monsieur Yannick PERRIER, Madame Laure TUFFERY, Madame Emilie BENOIT

Représentés : Monsieur François CHABALIER représenté par Madame Laure TUFFERY, Madame Rachel OLLIVIER représentée par Madame Sylvie LIEVENS

Absents et excusés : Monsieur Paul CLAVEL

Délibérations du conseil :

Cession Consorts Brajon-Morana (N° DE_001_2023)

Monsieur le Maire indique au conseil que les Consorts Brajon-Morana sont d'accord de céder gratuitement à la commune les parcelles nécessaires à la desserte et à la viabilisation des terrains situés à l'entrée du village de Changefège.

Il s'agit des parcelles cadastrées sous les n°:

- AB 429 188m²
- AB 430 8m²
- AB 431 81m²
- AB 432 24m²

Délibération : adoptée

Délibération de la décision modificative n°2023001 - BALSIEGES 2023 (N° DE_024_2023)

Délibération : adoptée

Pays d'Art et d'Histoire (N° DE_027_2023)

Le Maire présente au Conseil la nécessité de renouveler la convention que la commune avait avec "Pays d'art et d'histoire Mende & Lot en Gévaudan". Le cadre juridique du label ayant évolué depuis sa création, seule une commune ou un établissement public de coopération intercommunale peut dorénavant être porteur du label.

VALIDE le portage du label Pays d'Art et d'histoire Mende & Lot en Gévaudan par la communauté de communes Cœur de Lozère,

Délibération : adoptée

Tarif différentes prestations (N° DE_028_2023)

Monsieur le Maire rappelle les prix pratiqués depuis 2019 et indique l'augmentation du prix d'achat du repas, ainsi que l'augmentation de l'électricité pour la Salle polyvalente.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'augmenter les tarifs en vigueur à compter du 01 novembre 2023.

- Repas au restaurant scolaire : Elèves, stagiaires scolaires 3,10€

Adultes professionnels 7,00€

Les prix des garderies restent inchangés à savoir 0.50€ le matin et 1,20€ le soir.

- . Concernant la Salle Polyvalente le tarif est de 50€ la journée (ou soirée).

- Concernant les barnums : le grand 4x8m² 60€ par jour/le petit 4x5m² 50€ par jour

Gratuit pour les associations et les agents de la commune.

Délibération : adoptée

Cession Alarcon (N° DE_029_2023)

Monsieur le Maire indique au Conseil que Monsieur et Madame ALARCON sont d'accord de céder gratuitement à la Commune de BALSIEGES, une bande de terrain sise au Hameau de Bramonas, nécessaire à l'élargissement de la voirie communale.

Il s'agit de la parcelle cadastrée sous le numéro 578 de la section AV pour une contenance de 44 m².

Délibération : adoptée

Choix d'un opérateur suite à un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) relatif à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol. (N° DE_031_2023)

Dans le cadre du contexte législatif européen et national, le développement des énergies renouvelables constitue une place déterminante dans la politique de lutte contre le réchauffement climatique.

En application des « paquets énergie climat » de l'Union Européenne, la France s'est engagée à augmenter la part de l'énergie produite à partir de sources renouvelables dans sa consommation énergétique finale (loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance verte et à la loi Grenelle). Ces objectifs sont déclinés dans la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE).

Ces engagements se traduisent par une volonté de développer l'installation d'énergies renouvelables sur le territoire.

Les sources d'énergies renouvelables sont une richesse que la commune souhaite exploiter au profit de son territoire. En ce sens, la collectivité a identifié deux sites potentiels (Causse de Sauveterre et Causse de Changefège) où le déploiement d'une centrale photovoltaïque au sol pourrait être envisagé sur des terrains dont elle est propriétaire. Afin d'atteindre cet objectif, la commune de Balsièges doit rechercher un partenaire qui se positionnera pour mettre en œuvre cette opération. Dès lors, au mois d'avril 2023 la collectivité a lancé deux Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) relatifs à la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol (sur le Causse de Sauveterre et sur le Causse de Changefège).

Le lancement de cet AMI reflète la volonté de la collectivité de connaître les possibilités de développement des énergies renouvelables sur son territoire. Afin d'obtenir cette connaissance il est nécessaire de réaliser diverses études notamment environnementales qui permettront d'indiquer la faisabilité ou non d'un projet, cela correspond à la démarche envisagée par la commune de Balsièges.

Une dizaine d'opérateurs ont retiré les dossiers des deux AMIS. Le secteur de Sauveterre n'a fait l'objet d'aucune offre et deux opérateurs (BayWa-re et Engie Green) ont effectué des propositions recevables sur le secteur de Changefège.

Les membres du conseil municipal ont étudié les deux propositions et auditionné les deux opérateurs le 26 juillet 2023. À l'issue des auditions et à partir des critères de jugement des offres édictés dans le cahier des charges de l'AMI, un tableau de classement des offres a été établi et désigné comme lauréat l'opérateur Engie Green.

Dès lors, il est nécessaire que le conseil municipal, par délibération, désigne l'opérateur retenu dans le cadre de l'AMI.

Délibération : adoptée